

Note conceptuelle

Novembre 2012

REFERENCE : Ambassade de Belgique en RDC- Coopération Internationale - Coopération Déléguée

Titre du Projet	Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance en RDC – Phase 2		
Lieu du Projet	République Démocratique du Congo (Couverture nationale)		
Budget total du Projet	Montant demandé au Royaume de Belgique	Cofinancements	Financements parallèles
US\$ 14 000 000 (Euros 11 174 478) ¹	US\$ 5 539 446 (Euros 4 261 112,31)	- PNUD : \$USD 2 000 000 - UNCDF: \$USD 2 000 000 - Suède via MDTF - PNUD : \$USD 4 460 000 (SEK 30 000 000)	- KFW : Euros 7 500 000 - WB : \$USD 7 000 000
Durée du Projet	4 ans (2010-2014)		

I. Contexte général

1. Depuis les élections historiques sous l'égide de la communauté internationale en 2006, et l'organisation des élections présidentielles et législatives en novembre 2011, un ordre démocratique est en place en République Démocratique du Congo (RDC) avec la poursuite d'un vaste programme de redressement du pays. L'économie de la RDC a enregistré des indicateurs de progrès significatifs par le PIB qui a connu depuis 2006 une croissance annuelle supérieure à 5%. La relative stabilité politique et l'amélioration des indicateurs économiques a permis à la RDC d'accéder à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), dont le point de décision a été atteint en juillet 2003 et le point d'achèvement en juillet 2010 en dépit de la baisse de l'activité économique en 2009 due à la crise financière internationale.
2. La situation socio-économique de la RDC est caractérisée par une pauvreté généralisée affectant plus de 70% de la population. Sur les 187 pays et territoires couverts par l'indice de développement humain 2011, la RDC occupe la dernière place. L'incidence de la pauvreté varie selon les provinces et se situe entre 65% et 95%. Certaines zones du pays restent confrontées à des conflits armés, principalement à l'est du pays.
3. Malgré l'augmentation du nombre d'institutions bancaires et la hausse du crédit à l'économie, le rythme d'implantation d'institutions financières reste faible. La RDC affiche un des taux de pénétration bancaire le plus faible au monde. En 2006, L'Association des Banques Congolaises et la Banque Centrale du Congo (BCC) estimaient à 60 000 le nombre de comptes bancaires pour une population évaluée à 62 millions : le pourcentage de Congolais ayant ouvert un compte bancaire n'était que de 0,01%.² En mai 2010, l'état des lieux du secteur de la microfinance réalisé sous la supervision de la BCC, confirme la sous-bancarisation de l'économie dans la mesure où seule une infime partie de la population active a accès à des services bancaires.³ Le problème se pose avec plus d'acuité dans les régions rurales en sachant qu'en RDC, l'agriculture

¹ Source : www.xe.com (1USD=0,798177 Euros)

² voir : CGAP " Diagnostic du cadre réglementaire et politique sur l'accès aux services financiers en RD Congo", Avril 2007

³ voir : BCC- "Etat des lieux des systèmes financiers décentralisés en RDC", Cabinet BERCI, Mai 2010 – " Les 17 banques opérationnelles depuis 2009, ont plus de 108 points d'exploitation et gèrent plus de 200.000 comptes. Quant à la nature des comptes, la moitié est constituée de comptes d'entreprises. Le nombre de personnes détenant un compte bancaire se situe à un compte pour 600 personnes. Il n'y a en moyenne qu'une agence pour plus d'un million d'habitants, tandis que le pays ne compterait pas plus de 50 distributeurs automatiques de billets opérationnels".

emploie les trois-quarts de la population active et pourrait constituer un moteur incontournable de la croissance et du développement économique.

4. La présente note vise à proposer un cadre pour les actions à prendre afin de promouvoir l'inclusion financière et renforcer le financement des activités productives et de transformation sur l'étendue du territoire national dans le cadre de la phase II du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF II).

II. Etat des lieux du secteur de la microfinance en RDC

II.1. Niveau Macro : Politique , cadre légal et réglementaire

5. La RDC a pour ambition de réaliser les OMD à l'horizon 2020. A cet effet, le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) 2^{ème} génération, se fixe comme objectif à l'horizon 2015, d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. Ainsi, l'amélioration de l'intermédiation financière et la promotion de la microfinance se retrouvent sous les axes stratégiques et actions prioritaires contenus sous les Pilier 1 " Renforcer la gouvernance et la paix" et le Pilier 2 "Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi". L'objectif est de permettre au secteur financier de jouer son rôle de financement de l'économie, et d'appuyer les actions relatives à la dynamique communautaire. Les priorités sont le renforcement du contrôle bancaire et le développement du système de paiements et de règlements afin de promouvoir davantage l'intermédiation bancaire, la réforme du cadre réglementaire en matière de micro finance par l'élaboration et l'adoption des lois cadres régissant les Institutions de Microfinance et les Coopératives d'Epargne et de Crédit.
6. La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) validée en 2008 par les principaux acteurs de la microfinance est en ligne avec les priorités nationales définies dans le DSCR 1.
7. En RDC, les activités de microfinance peuvent être exercées soit par des Coopératives d'Epargne et de Crédit suivant la loi n° 002/2002, ou par des institutions de microfinance pouvant prendre la forme de sociétés ou entreprises de microfinance suivant l'Instruction N° 001 de la BCC. Etant catégorisées parmi les établissements de crédit, elles sont par ailleurs soumises à la loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La Banque Centrale de la RDC (BCC) est l'autorité en charge du contrôle du secteur de la microfinance à travers la Direction de la Surveillance des Institutions Financières (DSIF).
8. Un Projet de loi spécifique pour régir toutes les activités et opérations de microfinance a été adopté par le Parlement en septembre 2011 et est en attente de promulgation et de publication dans le Journal Officiel de la République.
9. Ces dernières années, plusieurs améliorations ont été apportées au cadre légal et réglementaire de l'activité de microfinance en RDC. Cependant des défis restent à relever pour faire de la réglementation un pilier de promotion de la microfinance. Les axes à renforcer ou à compléter sont les suivants :
 - Renforcement du cadre réglementaire de la supervision bancaire en vue de favoriser l'application des meilleures pratiques dans le secteur. Une fonction de supervision munie des capacités humaines, matérielles et financières nécessaires est une des priorités au regard de la taille du pays et du professionnalisme attendu des IMF de tout statut juridique. Il sied d'adopter le plus rapidement la loi sur la microfinance ;

- Harmonisation des règles prudentielles selon les standards internationaux exigeant un niveau solide de fonds propres pour sécuriser les opérations de crédit ;
- Amélioration de la fiabilité des informations financières par une large diffusion des nouvelles normes comptables ;
- Dynamisation de la réglementation pour qu'elle puisse favoriser les innovations notamment celles à forte utilisation des TIC. Ceci implique la mise en place de la législation pour la banque à distance, notamment les directives sur la signature électronique, le mobile banking, etc...

II.2. Niveau Méso : Infrastructure financière et structuration de la profession

10. Le niveau méso du secteur est peu développé et faiblement structuré. Les capacités des Prestataires de Services Techniques (PST) doivent être renforcées. Les cabinets nationaux d'audit et de rating devront acquérir des expériences en microfinance. Le potentiel du pays pour l'application des technologies nouvelles pour accroître la portée des services financiers est très important.
11. Les réseaux de microfinance et organisations d'appui technique les plus connus en RDC de par leur ancienneté et leurs activités, sont constitués autour des ensembles suivants : le Groupe d'Acteurs de Microfinance du Kivu (GAMF), le Réseau des COOCEC (Coopératives d'Épargne et de Crédit du Congo), le Regroupement des Institutions du Système de Financement Décentralisé du Congo (RIFIDEC), le Réseau des MECRECO (Mutuelles d'Épargne et de Crédit du Congo). A ceci s'ajoutent quelques prestataires locaux de services techniques incluant les cabinets d'audit.
12. Ces structures sont appelées à jouer un rôle important dans le développement et la professionnalisation du secteur de la microfinance. Il s'agira d'œuvrer au renforcement des structures institutionnelles et l'adoption des meilleures pratiques de gestion qui sont des éléments fondamentaux pour assurer la viabilité et la pérennité des IMF et pour améliorer la qualité et le volume des services offerts.

II.3. Niveau Micro : la demande et l'offre de services financiers

13. Les constats sont unanimes quant au potentiel immense du secteur et l'existence d'une demande extrêmement importante de services financiers. Plusieurs facteurs appuient ces constats, pour ne citer que :
 - la taille de la population, estimée à plus de 60 millions de personnes ;
 - la prédominance de l'agriculture contribuant à hauteur de 50 % au PIB ;
 - la place du secteur informel comme source d'emplois et de revenus, estimée entre 80% et 90%.
14. **Secteur porté historiquement par les COOPEC.** Entre 1970 et 1990, les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) ont émergé dans le pays et se sont implantées dans des endroits reculés dépourvus de banques.

En 1987, les COOPEC détenaient 7% de l'épargne du secteur bancaire congolais. Le déclin de ces institutions a commencé dans les années 90 et des dizaines ont disparu à cause de diverses raisons liées à la gestion interne ou à l'instabilité de l'environnement externe. Les COOPEC ont perdu entre 1991 et 1993 près de 80% de leurs membres et 66% des fonds placés dans les banques de dépôts.

Une renaissance marquée par une diversité d'acteurs. A l'instar du secteur bancaire, on a assisté depuis 5 ans environ à une renaissance du secteur de la microfinance en RDC⁴.

Entre 2008 et 2010, la configuration du secteur de la microfinance en RDC se présentait comme suit⁵ :

Evolution par type d'Institution du Système Financier Décentralisé (ISFD)								
Catégorie	2008		2009		2010		2011	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Coopec	75	84,3	97	86,6	124	86,7	145	88,4
IMF (EMC1, EMC2, Sociétés de microfinance)	14	15,7	15	13,4	19	13,3	19	11,6
Total	89	100	112	100	143	100	164	100

Source : BCC - Rapport d'activités de la Microfinance 2010

15. En RDC, les services financiers de proximité sont offerts par les coopératives d'épargne et de crédit, les sociétés et entreprises de microfinance, les sociétés de transfert d'argent, les ONG et, plus récemment, par de nouvelles banques spécialisées et banques commerciales explorant le marché de la bancarisation de masse.
16. **Faible dispersion avec une concentration en zones urbaines.** Les prestataires de services financiers sont fortement concentrés à Kinshasa, le Bas Congo, le Sud Kivu et le Nord Kivu, bien que quelques banques aient ouvert des agences dans d'autres villes importantes du point de vue économique comme Lubumbashi, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kananga, et Matadi. La plupart des régions situées au centre du pays, sont pratiquement dépourvues de services financiers et souffrent de mauvaises infrastructures (réseau routier, téléphonie mobile, électricité). De manière générale, les zones rurales ne sont pas ou sont très peu desservies.
17. **Taille réduite et faible niveau d'intermédiation bancaire.** La part des actifs bancaires dans le PIB a quadruplé sur les 5 dernières années mais, elle reste à un niveau faible, soit 15%, contre 30,5% pour l'Afrique subsaharienne. L'accès au crédit est aussi très limité ; la part des crédits à l'économie représente moins 10% du PIB⁶. Le pays compte 1 compte bancaire pour 350 personnes et un distributeur automatique de billets (DAB) pour 7 millions d'habitants et une agence bancaire pour 1 million. Les activités bancaires sont inégalement réparties au niveau national et entre les provinces ; on compte une centaine de points de services implantés en grande partie dans les zones urbaines où se développent des centres industriels ou commerciaux et notamment à Kinshasa et Lubumbashi. Ces deux villes représentent plus de 80% des opérations bancaires du pays.

⁴ voir CGAP, rapport diagnostic du cadre réglementaire et politique sur l'accès aux services financiers en RDC, Avril 2007: "Un grand nombre de coopec ont disparu durant la crise financière des années 1990. Au terme de l'année 2006, la BCC avait agréé 36 coopec et 8 IMF pour tout le pays"

⁵ L'instruction n°001 de la Banque Centrale du Congo relative aux Institutions de Microfinance classe celles ci en 3 catégories :

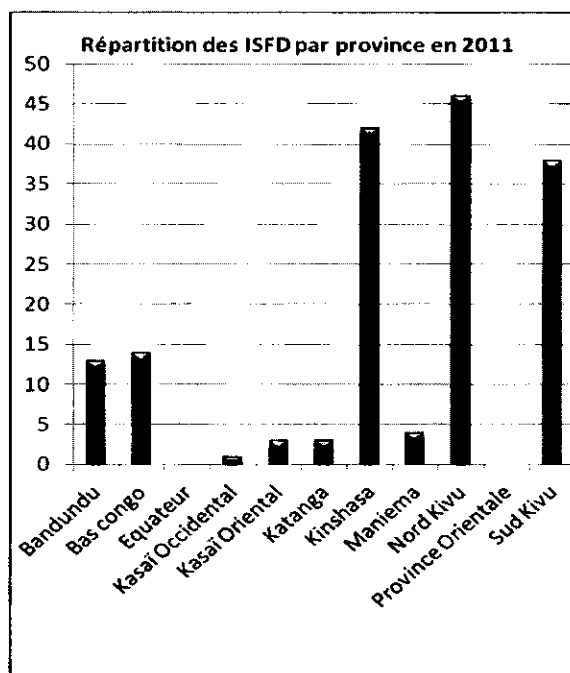
- (i) Les Entreprises de micro-crédit de première catégorie (EMC1) qui accordent à un client des micro-crédits ne dépassant pas 250 USD par cycle, sans nécessairement poursuivre un objectif lucratif mais en recherchant la pérennité. Le capital social minimal est fixé à 15.000 USD. Elles ont vocation à se transformer en Entreprise de micro-crédit ou en Société de micro finance.
- (ii) Les Entreprises de micro-crédit de deuxième catégorie (EMC2) qui accordent des micro-crédit à leurs clients dans un but lucratif ; elles ne peuvent collecter l'épargne que sur autorisation de la Banque Centrale. Le capital social minimal est fixé à 50.000 USD.
- (iii) Les Sociétés de microfinance qui collectent l'épargne du public et lui octroient des micro-crédits. Le capital social minimal est fixé à 100.000 USD.

⁶ voir DSCR 2 : Estimation du PIB en 2010 : 6 353 milliards de CDF. PIB par tête: 176 444 CDF, PIB par tête en USD : 193

Les tableaux et graphiques ci-après montrent la couverture territoriale (Tableau 1) et la portée des institutions de microfinance et des Coopératives d'épargne et de crédit en RDC (Tableau 2).

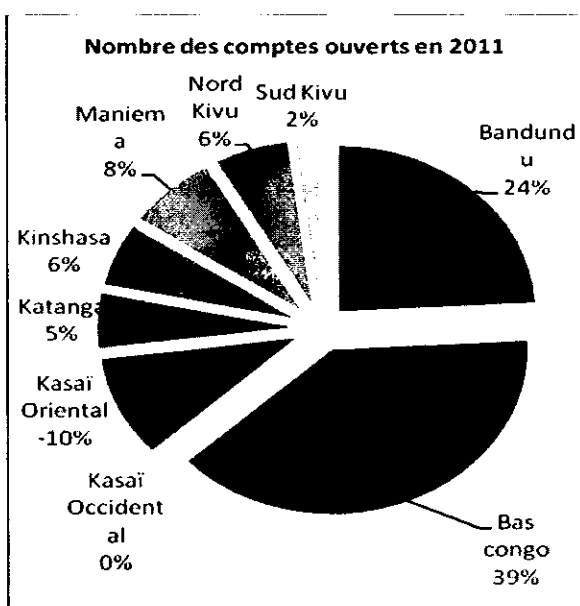
Tableau 1 : Répartition des ISFD par province

	2008	2009	2010	2011
Bandundu	9	10	12	13
Bas congo	4	5	6	14
Equateur	0	0	0	0
Kasai Occidental	1	1	1	1
Kasai Oriental	1	1	2	3
Katanga	1	1	2	3
Kinshasa	29	33	39	42
Maniema	0	2	4	4
Nord Kivu	32	36	45	46
Province Orientale	0	0	0	0
Sud Kivu	12	23	32	38
TOTAL	89	112	143	164



Source : Données tirées du Rapport d'activités de la Microfinance 2011 – BCC

Tableau 2 : Portée des ISFD par province



	2009	2010*	2011	variation (%)
Bandundu	12 415	19 782	28 721	45,2
Bas Congo	20 149	26 213	45 317	72,9
Kasai Occidental	1 357	1 137	1 137	-
Kasai Oriental	2 214	4 344	3 541	-18,5
Katanga	19 984	8 543	9 397	10
Kinshasa	236 238	316 128	352 171	11,4
Maniema	3 905	7 239	8 247	13,9
Nord Kivu	179 250	185 661	207 009	11,5
Sud Kivu	83 926	144 853	150 210	3,7

18. Ceci nous permet de dégager deux constats majeurs à savoir, la sous-bancarisation et les distorsions existant dans l'implantation provinciale des guichets des banques commerciales et des institutions de microfinance.

19. En effet, l'étendue du territoire, l'état de délabrement des routes, des infrastructures de base, l'insuffisance d'incitations et le mauvais climat des affaires découragent l'extension des réseaux des banques et systèmes financiers décentralisés. Cette situation est due également au manque

de confiance de la population vis-à-vis du système financier et ses corollaires : la culture du cash, la thésaurisation, l'usage de circuits financiers parallèles, ainsi que les mauvaises expériences à l'issue des pillages et des détournements de fonds qui ont eu lieu dans le secteur.

20. Toutefois, il est important de signaler que la sous bancarisation laisse entendre un grand potentiel non exploité d'autant plus que la population et les entreprises reprennent progressivement le chemin des banques et des systèmes financiers décentralisés suite à la relative stabilité politique récente et l'amélioration de l'offre de services financiers.

III. Contraintes, atouts et opportunités du secteur

21. Le secteur de la microfinance en RDC est renaissant et présente les principaux défis suivants :

- les incidences de la situation socio-économique et politique ;
- la faiblesse de la structuration professionnelle pour constituer une voix unie dans la promotion des meilleures pratiques et la défense des intérêts du secteur ;
- l'insuffisance d'infrastructure technique pour professionnaliser le secteur ;
- le manque de compétences techniques et les problèmes de fonctionnement, de gestion et de gouvernance au niveau des IMF ;
- la définition d'une stratégie d'intervention pour le Fonds National de Microfinance mis en place par le Gouvernement, et la recherche de synergie avec les initiatives existantes

22. Cependant, l'ensemble du secteur de la microfinance en RDC bénéficie de plusieurs atouts, entre autres :

- la volonté des autorités de tutelle et de supervision de soutenir le secteur et d'en faire un véritable levier de lutte contre la pauvreté avec l'appui des partenaires au développement du secteur ;⁷
- l'engouement de la population pour les services financiers de proximité (augmentation du nombre de clients actifs), la volonté des responsables des structures de micro finance de professionnaliser le secteur ;
- le soutien croissant des bailleurs de fonds et partenaires techniques et financiers, incluant l'ACDI, l'AFD, la Banque Mondiale, l'IFC, le FIDA, la KfW, le PNUD, UNCDF, USAID.(liste non exhaustive) ;
- le dynamisme du système économique en général et du secteur informel en particulier, qui constitue un potentiel très important pour le développement des structures de microfinance.

23. Parmi les principales opportunités au développement du secteur en RDC on peut citer :

- la stabilisation politique en cours, offrant des conditions générales propices au développement du secteur ;
- la reconnaissance de la microfinance comme un secteur prioritaire par les autorités publiques ;
- une forte demande qui s'explique par la taille de la population et le potentiel économique du pays ;
- le processus d'amélioration du cadre légal et réglementaire pour permettre le développement du secteur ;

⁷ Durant la première phase du PASMIF et dans la mise en œuvre de la deuxième phase, il apparaît que le PASMIF a pu bénéficier de l'implication réelle et d'une collaboration de qualité avec les hauts responsables et cadres de la BCC, du MPME et du MINFIN pour l'atteinte des objectifs du Programme.

- les prospections concluantes et l'intérêt manifesté par des prestataires de services financiers internationaux (Oxus, Advans, PlaNet Finance, Microcred, Opportunity international...) des partenaires techniques et financiers et bailleurs de fonds pour la microfinance en RDC, notamment à travers le Fonds de Promotion de la Microfinance initié durant la première phase du PASMIF.

IV. Le PASMIF I et les résultats obtenus

24. Initiative du Gouvernement de la RDC, du PNUD et de UNCDF (FENU), le Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF) était doté d'un budget de 2,3 millions de dollars américains pour une période initiale de 3 ans s'achevant au 31 décembre 2009.
25. L'objectif du PASMIF a été de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'inclusion financière grâce à des actions suivantes en partenariat avec les autres bailleurs de fonds et investisseurs :
 - le développement d'un cadre institutionnel adapté, par l'appui à l'élaboration d'une politique nationale de microfinance, l'élaboration ultérieure d'une stratégie nationale de micro finance ;
 - le développement d'un cadre économique, légal, réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur ;
 - le développement d'une offre pérenne, en croissance et en expansion assurée par des institutions de microfinance professionnelles, viables et bien structurées au niveau de leur association.
26. Conformément au Protocole d'Entente entre la KfW, le PNUD et UNCDF (FENU) en 2007, le PASMIF a mis en place un mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités et le financement des appuis directs aux prestataires de services financiers (IMF, COOPEC). Un Comité d'investissement composé des bailleurs de fonds et de la BCC a été créé pour administrer le mécanisme financier dénommé "Fonds de Promotion de la Microfinance" (FPM). La gestion du FPM, la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités ainsi que l'identification et la préparation des dossiers d'investissement ont été confiés à un Prestataire de Services Techniques (PST) recruté par les bailleurs de fonds.
27. L'évaluation finale du PASMIF qui a eu lieu en décembre 2009 a montré les résultats impressionnants atteints par le FPM en moins de trois années d'activités :
 - Couverture territoriale significative : 8 provinces sur 11 sont touchées par le FPM à travers une assistance technique rapprochée aux IMF partenaires du programme et opérant dans les provinces suivantes : Kinshasa, Bas-Congo, Nord Kivu, Sud Kivu, Katanga, Bandundu, Kasai oriental et Kasai occidental ;
 - Evolution rapide de la portée : le nombre de clients a cru de 180% au cours des deux dernières années. Les institutions bénéficiant des appuis du FPM comptaient 515.702 épargnants à fin septembre 2009 contre 377.341 à fin décembre 2008 et 183.876 à fin 2007 ;
 - Augmentation importante du volume d'épargne collectée : l'encours d'épargne a augmenté globalement de 109% avec 75 millions USD à fin septembre 2009 contre 69 millions à fin décembre 2008 et 36 millions USD à fin 2007 ;
 - Evolution constante du volume de crédits octroyés : le nombre de clients ayant obtenu du crédit à fin septembre 2009 est de 201.396 contre 144.994 à fin décembre 2008 et 99.785 à fin 2007, soit une évolution globale de 102% ;

- Renforcement des capacités et valorisation des compétences locales : A fin 2009, en nombre cumulatif, le FPM a dispensé des formations à 1.967 participants issus de 236 organisations (Prestataires de Services Financiers et Prestataires Locaux de Services Techniques).

V. Le PASMIF II : Objectifs, Stratégie et Cadre d'intervention

28. La stratégie d'intervention du PNUD et de UNCDF est de soutenir les efforts visant à atteindre les OMD en RDC en améliorant l'accès des pauvres à des services financiers et aux services sociaux de base, par des mécanismes durables pouvant être reproduits à plus grande échelle par le secteur privé, les partenaires du développement et les autorités nationales.

29. Compte tenu des résultats positifs enregistrés au cours de la première phase du PASMIF, la phase II du programme a comme objectif de consolider les acquis aux trois niveaux d'un secteur financier inclusif :

- **Niveau Macro** : Appuyer la coordination et le cadre de réglementation et de supervision du secteur en vue de favoriser l'inclusion financière en RDC ;
- **Niveau Méso** : Contribuer au renforcement des capacités et à la consolidation du secteur et développer l'infrastructure financière afin de soutenir la pérennité des services financiers accessibles au plus grand nombre ;
- **Niveau Micro** : Soutenir la professionnalisation des IMF et les innovations pour favoriser un accès plus large et durable aux services financiers, en particulier en milieu rural et dans les zones de relèvement communautaires.

30. Plus particulièrement, pour les appuis au niveau micro, les bailleurs de fonds ont décidé d'institutionnaliser le mécanisme d'appui technique et financier qui a été initié sous la forme d'un Projet au cours de la phase I. Dans le cadre de la deuxième phase, les bailleurs/investisseurs ont institutionnalisé le Fonds de Promotion de la Microfinance en une entité légale ayant une personnalité juridique sous la forme d'une ASBL ayant ses organes dirigeants propres. Les bailleurs de fonds du FPM sont actuellement la Banque Mondiale, la KfW, ainsi que le PNUD et UNCDF en collaboration avec la Suède à travers des fonds canalisés.

31. Le FPM a pour mission de contribuer à la réduction de la pauvreté en RD Congo par le développement de l'inclusion financière et d'une offre durable des services financiers. A travers des services d'assistance technique et de financement, le FPM assure un accompagnement à long terme des IMF et des banques ciblant le secteur de la Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et les ménages à faible revenus en milieu urbain et rural.

32. Partant des axes de développement du secteur et des objectifs généraux assignés par les bailleurs, le FPM accomplit sa mission suivant les objectifs stratégiques ci après :

- Le renforcement institutionnel des IMF présentant un bon potentiel en termes de développement et de croissance.
- L'extension des services financiers offerts aux MPME incluant les micro-entreprises rurales. Ce qui se traduit par l'incitation à la création des nouvelles agences, le soutien à la création des nouvelles institutions et par l'appui aux programmes de « downscaling » pour les banques commerciales.
- La diversification et l'innovation des produits bien adaptés aux exclus du système bancaire, en particulier en milieu rural.
- Amélioration de l'accès au financement dans le but d'une croissance durable et profitable.

L'extension vise à résoudre la problématique de la concentration géographique du secteur. En effet, les réseaux des IMF méritent d'être élargis pour que le secteur puisse couvrir le maximum de provinces du pays aussi bien dans les milieux urbains que ruraux.

L'offre de services de microfinance en RDC est dominée au niveau de l'épargne par les dépôts à vue et par des prêts individuels souvent peu adaptés aux segments de marché ciblés. La diversification permet d'avoir une gamme de produits diversifiés répondant aux vrais besoins de la clientèle MPME et des foyers à faibles revenus.

L'offre de services financiers aux populations pauvres en RDC manque également d'innovation notamment pour ce qui est de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour contourner les difficultés liées à la taille du pays, son déficit en infrastructures et l'insécurité récurrente à son caractère post conflit, les opportunités offertes par les TIC devront être exploitées pour porter l'offre de services financiers. Ainsi, les TIC contribueront au but d'accélérer l'accès aux services financiers des populations avec une bonne couverture urbaine et rurale et en réduisant les coûts d'opération. C'est le cas de mobile banking, de POS, etc.

33. Dans le cadre de la deuxième phase du PASMIF, le PNUD et UNCDF entendent en particulier renforcer, le développement des innovations introduites en 2009 visant à intensifier la fourniture de services financiers (épargne et crédit) adaptés aux besoins des organisations paysannes et petites exploitations agricoles familiales. Il s'agira de répliquer la méthodologie de "Crédit Epargne avec Education" développé dans le Bas-Congo, au Nord Kivu et au Sud Kivu.
34. Ce produit basé sur la méthodologie du crédit de groupe solidaire permet aux populations pauvres et à faibles revenus d'avoir un crédit d'appoint pour réaliser des activités génératrices de revenus, sans épargne préalable et de bénéficier d'un accompagnement éducatif qui assure la professionnalisation et l'épanouissement collectif et individuel. L'autre produit retenu a été le "Grenier Villageois" permettant à une large couche de la population de développer l'agriculture, d'intensifier les techniques culturales et de maximiser l'utilisation des intrants pour un meilleur rendement en vue de l'amélioration de leurs revenus.
35. Le Grenier Villageois est un mécanisme de crédit stockage permettant aux paysans d'accéder à un crédit de dépannage pour d'autres activités génératrices de revenus en attendant la vente de leurs produits agricoles au meilleur prix et ainsi de ne plus brader les récoltes. Un processus d'expérimentation est en cours dans le Bandundu et devra à terme se généraliser dans les autres Provinces du Pays.
36. L'identification d'institutions tournées vers le développement de méthodologies innovantes pour des services financiers ciblant l'agriculture et le financement rural fait partie du plan de charge du FPM à partir de 2012.

V.3. Cadre d'intervention et arrangements institutionnels

37. La mise en œuvre du PASMIF est s'effectue à travers les structures suivantes :
 - Comité de Pilotage(CP): l'organe d'orientation et de suivi de la mise en œuvre du Programme, composé par les représentants des Ministères impliquées dans l'inclusion financière (Finances, PME, Agriculture) et de le Banque Centrale, ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers contributeurs dans le programme.⁸

⁸ Voir arrêté ministériel No CAB/MIN FINANCES/PP/2012/093 du 02 juillet 2012 portant création et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance, Phase 2 - PASMIF II

- Unité de Gestion du programme : logée au PNUD elle est l'organe d'exécution des décisions prises par le CP. L'UGP est dotée d'un Spécialiste en finance Inclusive, un Expert en Innovation et Genre, un Expert en Suivi/Evaluation, un Associé au programme, un chauffeur.
- Conseil d'Administration du Fonds de Promotion de la Microfinance, composé de représentants de bailleurs de fonds du FPM (PNUD, UNCDF, BM, KfW) est l'organe de décision pour les concours aux Prestataires de Services Financiers en microfinance et MPME.
- Fonds de Promotion de la Microfinance, assurant la gestion du Fonds et le renforcement des capacités des IMF sont mis en œuvre par un Prestataire International de Services Techniques (Frankfurt School)
- Bureau Régional UNCDF basé à Johannesburg et le PNUD-Kinshasa assurent la qualité.

38. Durant la deuxième phase du PASMIF, les interventions au niveau macro et méso sont placées sur la supervision de l'Unité de Gestion du Programme (UGP). Elle travaille de façon étroite avec les départements concernés par la microfinance (Ministères et BCC), les bailleurs de fonds, les Prestataires de Services Financiers (PSF), les Associations professionnelles et autres intervenants du secteur financier.

39. La localisation de l'UGP⁹ au sein du PNUD se justifie actuellement par la neutralité voulue pour un programme impliquant plusieurs partenaires et entités d'exécution. Ainsi, la coordination technique des activités du projet, le plaidoyer et la facilitation de la concertation pour les appuis au secteur, le développement de partenariats stratégiques, le suivi des performances et des progrès réalisés par les partenaires de mise en œuvre s'opèrent sous couvert de la neutralité UN. A terme, l'on pourrait envisager la proximité et le renforcement des capacités d'une structure dédiée à la promotion de l'inclusion financière, faisant partie de l'organigramme de la contrepartie nationale en charge de la tutelle du secteur. Les expériences de certains pays d'Afrique subsaharienne en la matière sont édifiantes à ce sujet (cas du Sénégal, Togo, Madagascar...)

V.4. Modalités de suivi-évaluation

40. La section V du Document de Projet incluant le tableau sur le cadre de suivi-évaluation du PASMIF II précise les modalités ainsi que les rôles et responsabilités dans ce domaine.

Il convient de noter ce qui suit :

- conformément à la politique du PNUD en matière de microfinance, UNCDF assure l'appui technique, la supervision et le contrôle de qualité des programmes de microfinance. Pour le programme PASMIF, le Bureau Régional de l'UNCDF basé à Johannesburg est mandaté par le Représentant Résident du PNUD Kinshasa à cet effet;
- Un mécanisme conjoint de suivi-évaluation (PNUD, UNCDF, Suède) sera mis en place dans le cadre du Programme. Il permettra sur une base annuelle de mesurer, d'améliorer les performances et d'obtenir les résultats fixés;
- L'Unité de Gestion du Programme (UGP) produira des rapports d'avancement (trimestriel et annuel) à transmettre aux partenaires techniques et financiers et à la partie nationale. L'UGP recevra les rapports d'activités du FPM au titre des contributions du PNUD et de UNCDF pour les appuis au niveau micro.

⁹ Extrait – Rapport d'évaluation finale du PASMIF-RDC, Novembre 2009, page 12 : « Le MINIFIN aurait pu, à l'époque revendiquer la responsabilité de la promotion, mais il ne l'a pas fait. L'arrimage avec le MPME était pertinent, puisqu'il devait intervenir en promotion du secteur. Ceci ne justifiait pas, toutefois, que le CTR soit affecté au MPME. Il aurait pu être affecté au PNUD, afin de conserver une neutralité dans ses interventions avec les autres responsables d'exécution (BCC, PST) et conserver son rôle de coordination »

VI. Objectifs du partenariat avec le Royaume de Belgique

41. La présente proposition de partenariat entre l'Ambassade de Belgique en RDC et le PNUD/UNCDF s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale du PASMIF II visant à promouvoir l'inclusion financière en RDC en favorisant le développement de services financiers pérennes et professionnels en particulier en milieu rural.
42. Les bénéficiaires directs sont les prestataires de services financiers en particulier ceux qui vont opérer dans les zones géographiques de concentration des projets de la Belgique. Les bénéficiaires finaux de l'inclusion financière sont les exploitant(e)s agricoles familiaux, le personnel des institutions appuyées et les membres des groupements et associations impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.
43. De façon spécifique, dans la démarche d'une coopération déléguée indiquée dans le Programme Indicatif de Coopération 2010-2013, entre la République Démocratique du Congo et le Royaume de Belgique, il s'agira de :
 - appuyer l'implantation des prestataires de services financiers en milieu rural ;
 - promouvoir le développement de nouveaux produits pour le financement des activités productives génératrices de revenus finançables par des IMF ;
 - contribuer au développement socio-économique des exploitant(e)s agricoles ruraux pour passer d'une agriculture subsistance à une agriculture de marché ;
 - assurer une prise en compte effective et active du genre (en particulier des femmes) dans l'accès aux services financiers surtout en milieu rural et favoriser ainsi un développement durable à la base ;
 - soutenir le processus de développement de l'outil MAP (Making Access Possible) en vue d'élaborer une feuille de route pour l'inclusion financière au niveau national, tout en contribuant à l'apprentissage et au dialogue au niveau international.

VII. Résultats attendus, produits intermédiaires du PASMIF II

Au terme du Projet, les résultats ci-après sont escomptés :

- une plus grande portée des Prestataires de Services Financiers (PSF) bénéficiaires des appuis du PASMIF pouvant atteindre le double de celle de la phase I (environ un million de clients) dont 50% de femmes ;
 - au moins 70% des PSF appuyés ont atteint leur autosuffisance opérationnelle ;
 - amplification des innovations financières de la première phase sur l'étendue du territoire national ;
 - renforcement accru des capacités des acteurs du niveau méso et macro et large dissémination de la loi et des instructions sur les opérations de microfinance ;
 - développement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) et soutien à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des micro et petites entreprises ;
 - coordination du secteur mieux assurée.
44. **Résultat 1 : Au niveau Macro : Le cadre économique, légal, réglementaire et institutionnel harmonieux est amélioré et sécurisé**

Produit intermédiaire 1 : l'environnement économique des affaires est amélioré :

- S'assurer de la mise à jour et la cohérence de tous les textes et politiques ayant une incidence sur la microfinance ;
- Faire un plaidoyer pour les réformes favorisant la relance économique, la promotion des micros, petites et moyennes entreprises, notamment des activités féminines ;

Produit intermédiaire 2 : Le cadre légal et réglementaire est amélioré :

- Adopter la nouvelle loi, éditer et diffuser les dispositifs de la loi (loi et ses instructions, guide de calcul des ratios) ;
- Former les IMF au calcul des ratios, indicateurs et normes prudentielles à fournir à l'autorité de surveillance ainsi qu'à l'élaboration des états financiers et différents tableaux nécessaires à la base de données de la BCC ;
- Vulgariser et sensibiliser sur la loi les acteurs indirects (clients, tribunaux, forces de l'ordre, grand public) ;
- Appuyer l'assainissement du secteur (incitation et appui à l'obtention des agréments, injonction de fermeture pour les hors la loi).

Produit intermédiaire 3 : la supervision du secteur, le contrôle et la surveillance des IMF sont bien assurés par la BCC :

- Renforcer les capacités de la BCC sur les spécificités de la microfinance (formation, voyages d'échange) et sur le contrôle et la surveillance des IMF ;
- Elargir le dispositif de contrôle et de surveillance des IMF aux provinces ;
- Appuyer la couverture du contrôle au niveau national par le financement missions de contrôle sur place des IMF jusque dans les provinces ;
- Mettre en place les dispositifs de redressement de caisses en difficulté, d'administration provisoire et de retrait d'agrément.

Produit intermédiaire 4 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Finance Inclusive est opérationnel :

- Coordonner le secteur, harmoniser les actions des PTF et des IMF sur le terrain à travers les réunions trimestrielles, mission de supervision du Comité de Pilotage/PASMIF ;
- Mettre en œuvre les études sectorielles (offre et demande de services financiers et non financiers, études des potentialités économiques régionales).

45. Résultat 2 : Au niveau Méso : L'infrastructure technique et financière de la finance inclusive est renforcée

Produit intermédiaire 1 : Une association des COOPEC et une autre pour les structures enregistrées comme IMF sont créées :

- Faire une étude de faisabilité pour la création des deux associations ;
- Assemblée constitutive des associations et leur enregistrement juridique ;
- Prise en charge partielle (en sus des cotisations des institutions membres) du fonctionnement des associations.

Produit intermédiaire 2 : Les capacités des Prestataires Locaux de Services Techniques (PLST) sont renforcées et leur présence soutenue dans les provinces :

- Renforcer les capacités des cabinets d'audit externe, des consultants en microfinance et les appuyer à améliorer leurs méthodologies d'intervention ;
- Renforcer les capacités de certains PLST à apporter progressivement, et à terme, l'assistance technique pérenne aux IMF du secteur ;

- Appuyer les développeurs de solutions dans l'amélioration de leurs produits (Système d'Information et de Gestion- SIG).

46. Résultat 3 : Au niveau micro : A travers le FPM/asbl et une articulation avec les banques commerciales, les capacités du secteur sont renforcées pour offrir des produits et services diversifiés, notamment pour les femmes et les jeunes, par la création et/ou le développement d'IMF professionnelles, viables et pérennes, notamment dans les zones non couvertes en particulier en milieu rural.

Produit intermédiaire 1 : La gestion des IMF est améliorée :

- Appuyer l'élaboration des plans d'affaires ou de développement et appuyer le suivi de leur opérationnalisation ;
- Evaluer les SIG opérant dans le secteur et proposer les améliorations idoines pour ceux qui seront recommandés au secteur selon la taille des IMF ;
- Appuyer la mise en place des SIG dans les IMF du secteur et former le personnel des IMF à bien les utiliser ;
- Appuyer l'élaboration de manuels de procédures (finance, administration, politique de crédit) ;
- Appuyer l'élaboration d'un guide (cadre) de contrôle interne des IMF et appuyer à mettre en place ou à dynamiser leurs services de contrôle interne, notamment dans les IMF en réseau ;
- Appuyer la promotion de la transparence financière dans le secteur : financement ou cofinancement des premiers audits externes pour certaines IMF, des ratings et publications dans le Mix Market ;
- Faire une étude et expérimenter des innovations dans le domaine des NTIC (Mobile Banking, transfert d'argent ...) en privilégiant les options de mutualisation des services entre plusieurs IMF.

Produit intermédiaire 2 : Le renforcement des capacités des ressources humaines des IMF est assuré

- Appuyer l'élaboration des plans de formation des IMF, former leurs formateurs et appuyer par des subvention dégressives le financement des sessions organisées par les associations ou dans d'autres centres de formation ;
- Former et recycler les cadres et techniciens des IMF sur les modules professionnels classiques (compta des IMF, audit/contrôle interne, gestion des risque, analyse financière, gestion du portefeuille crédit et stratégies de réduction des impayés) ;
- Appuyer l'organisation de voyages d'échanges à l'intérieur du pays et dans d'autres pays.

Produit intermédiaire 3 : Un accompagnement à une meilleure restructuration du secteur a été organisé pour favoriser la composition d'entités viables :

- Appuyer le réseautage ou le regroupement des Coopec isolées ;
- Appuyer la restructuration et le renforcement des capacités des faitières existantes ou émergentes.

Produit intermédiaire 4 : A travers le FPM/ASBL, le refinancement des IMF est facilité et les innovations de produits et d'approche sont mises en place pour améliorer les interventions, notamment en faveur des femmes et des jeunes, dans les zones non couvertes et dans les zones rurales:

- Appuyer les interventions des IMF en zones rurales non couvertes ;
- Appuyer le montage et la diffusion des innovations de produits adaptés aux zones à couvrir (diffusion du produit de tontine, épargne planifiée, diffusion du produit " Crédit Epargne avec Education " dans des IMF qui ont les capacités minimales et la volonté de développer des méthodologies innovantes) ;
- Appuyer l'expérimentation des produits basés sur l'utilisation des NTIC ;
- Appuyer la mise en place de système de financement innovant notamment pour les femmes et les jeunes, dans les zones pauvres en milieu rural.

47. Résultat 4 : La coordination technique des activités, le suivi des performances, le développement de partenariats prenant en compte les aspects genre et innovations pour l'inclusion financière sont assurés de manière efficace.

En vue d'assurer la gestion des activités et le suivi-évaluation des réalisations vers l'atteinte des objectifs du programme, une cellule de mise en œuvre est en place, tel que défini dans la section V.3 ci-dessus.

48. Les aspects liés aux stratégies de partenariat, à la mobilisation de ressources, la gestion de connaissances et les arrangements de gestion relèvent de l'UGP. Cela concerne en particulier la promotion de l'inclusion financière en œuvrant avec les autres partenaires bi ou multilatéraux (liste non exhaustive : ACDI, AFD, Belgique, BM, DFIF, FIDA, KFW, Suède, UE, USAID). Tout en bâtissant des compétences en matière de genre et innovation en microfinance, l'UGP travaille également en synergie avec les différentes composantes du Programme Pauvreté du PNUD (Relèvement communautaire, Environnement), et dans le cadre des initiatives thématiques de UNCDF (MicroLead, YouthStart, CleanStart).

VIII. Modalités de mise en œuvre

49. Le PASMIF ne ménagera aucun effort pour le développement de l'inclusion financière et la recherche de synergie dans les secteurs et zones d'activités de la coopération belge. Cela concernera en particulier la province du Bandundu où des projets sur l'Agriculture et le désenclavement rural sont déjà mis en œuvre avec l'appui du Royaume de Belgique.

50. De façon pratique et opérationnelle, l'équipe de l'Unité de Gestion du Programme PASMIF II travaillera en étroite collaboration avec le FPM asbl et les coordonateurs nationaux du PNUD, en particulier dans la province du Bandundu pour couvrir les aspects suivants :

- identification des besoins de services financiers et non financiers des exploitant(e)s agricoles ruraux;
- identification de Prestataires de Services Financiers (PSF) et renforcement de leurs capacités à s'implanter dans les zones ciblées ;
- développement de nouveaux produits pour les activités génératrices de revenus et de transformation en milieu rural ;
- identification de prestataires locaux de services techniques et renforcement de leurs capacités ;
- appui technique dans l'élaboration des demandes de financement des PSF ;
- réalisation d'une évaluation externe indépendante du programme ;
- réalisation d'une étude d'impact et de performance sociale des PSF partenaires du programme.

IX. Les ressources prévisionnelles du programme (2010-2014)

51. Le budget prévisionnel total du programme s'élève à 14 millions USD dont 28% du budget couvert par le PNUD et UNCDF, 32% représentant la contribution de la Coopération suédoise (ASDI), et 40% à mobiliser auprès d'autres partenaires. La répartition sur 4 ans est la suivante :

Répartition des Ressources par année en USD					
	N1	N2	N3	N4	TOTAL
PNUD	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
UNCDF	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
ASDI (non core)	1 486 667	1 486 667	1 486 666	0	4 460 000
Non core (à mobiliser)	0	0	2 601 702	2 938 298	5 540 000
TOTAL (1)	2 486 667	2 486 667	5 088 368	3 938 298	14 000 000
Frais d'agence de 1% sur Non-core (ASDI, autres)	14 867	14 867	40 884	29 383	100 000
Frais GMS de 7% sur solde net Non Core ((ASDI, autres)	104 067	104 067	286 186	205 681	700 000
TOTAL (2)	118 933	118 933	327 069	235 064	800 000
TOTAL (1+2)	2 605 600	2 605 600	5 415 437	4 173 362	14 800 000

L'ensemble des frais d'agence (PNUD et MDTF) et les coûts indirects (PNUD et UNCDF) qui seront appliqués par chacune des agences UN participant à ce programme conjoint représente 8 % (1% pour MDTF et 7% pour chaque Agence).

Les ressources initiales du PNUD et UNCDF vont servir de catalyseur pour permettre d'avoir un effet de levier réel pour couvrir toute la durée du projet et faire la différence dans le domaine de l'inclusion financière par la fourniture de services financiers de qualité et durable aux exclus du système bancaire classique.

Ainsi, au démarrage du Projet, les ressources mobilisées auprès de l'ASDI représentent un apport significatif pour les trois premières années. Les contributions complémentaires à mobiliser auprès d'autres partenaires vont permettre d'améliorer les performances et mener à terme tous les appuis prévus dans le cadre du programme prévu pour une durée de 4 ans.

Il est à noter que la signature du Document de Projet avec le Gouvernement congolais est intervenue en novembre 2010. Le démarrage effectif du programme a eu lieu durant le deuxième trimestre 2011.

Le tableau ci-après présente les allocations budgétaires prévues sur toute la période du projet.

PASMIF II - Cadre des résultats et des ressources	Allocations budgétaires sur la durée du projet (en \$US)				Budget total
	N1	N2	N3	N4	%
Résultat 1: Le cadre économique, légal, réglementaire et institutionnel de la finance inclusive est amélioré et sécurisé. <i>Appui au Plan d'Action de la Banque Centrale. Facilitation et développement du MAP ("Making Access Possible", feuille de route nationale sur l'inclusion financière)</i>	491 173	569 738	1 926 749	765 369	
Résultat n°2 : L'infrastructure technique et financière du secteur de la finance inclusive est renforcée <i>Appui institutionnel aux Associations Professionnelles (Coopec, IMF), et renforcement des capacités des organisations locales d'appui au secteur (Audit, FdF SIG)</i>	241 442	300 000	565 000	568 625	
Résultat n°3 : Les capacités sont renforcées pour offrir des produits et services diversifiés par des IMF viables et pérennes en milieu urbain et rural <i>Appui au plan d'affaires du Fonds de Promotion de la microfinance (Assistance technique, développement des innovations, expansion, appui aux systèmes et consolidation)</i>	1 118 496	980 262	2 163 261	1 356 073	
Gestion, suivi et évaluation du programme	604 784	392 754	1 069 601	913 847	
Total en USD, (budget net des frais d'agence et GMS)	2 455 895	2 242 754	5 724 611	3 603 914	14 027 174 100%

X. Développement de partenariats et mobilisation de ressources

IX.1. Les partenaires techniques et financiers du PASMIF II

52. Le PNUD et UNCDF vont œuvrer à la mobilisation de fonds complémentaires nécessaires au programme conjoint.

Le PAMIF va œuvrer en étroite articulation avec les initiatives existantes ou à venir et recherchera des partenariats pour mobiliser des ressources complémentaires afin d'augmenter les possibilités d'appui direct aux PSF en matière de professionnalisation et d'innovation en particulier en milieu rural.

Le tableau ci-après présente les partenaires du PASMIF depuis sa mise en œuvre en 2006.

Partenaire	PASMIF Phase 1 (Juin 2006- Déc2009)	PASMIF Phase 2 (Nov 2010- Déc 2014)	Observation
	USD 1 069 980	USD 2 000 000	Renforcement des capacités et structuration pour l'inclusion financière en RDC
	USD 1 519 455	USD 2 000 000	
	n.a	USD 4 460 000	
	USD 330 000	n.a	Appui au plan d'action de la BCC. Fin de l'appui au terme du Projet PRIME/MAE
Contributions complémentaires			
	n.a	n.a	AT, garantie ou subvention
	Euros 6.5 millions	Euros 7,5 millions	AT, garantie prêt
	n.a	USD 7,0 millions	AT, garantie prêt

IX.2. Contribution du Royaume de la Belgique

53. La contribution attendue de l'Ambassade de Belgique en RDC est estimée à 5,6 millions USD. Cet apport viendra compléter les ressources propres du PNUD (2 millions USD) et de l'UNCDF (2 millions USD) et les ressources mobilisées auprès de l'Ambassade de Suède (30 millions SEK) pour boucler le budget total du PASMIF II s'élevant à 14 millions USD.
54. Une contribution complémentaire provenant du Royaume de la Belgique va constituer un apport significatif pour renforcer la mise en œuvre du PASMIF II et l'atteinte des objectifs du programme pour les deux dernières années. La section VII ci-dessus incluant les paragraphes 45 à 48 mettent en exergue les résultats attendus et activités à mettre en œuvre. Ainsi, le PASMIF va apporter sa contribution et poursuivre la collaboration solide avec la BCC, le MINFIN, le MPME, le Fonds de Promotion Microfinance, et les autres bailleurs de fonds du secteur (liste non exhaustive : Ambassade de Suède, AFD, ACDI, BM, IFC, KfW, PNUD, UNCDF, USAID) pour contribuer à l'inclusion financière en RDC et accompagner les priorités nationales déclinées dans les piliers du DSCR2 (Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté, deuxième génération).
55. Le tableau sur le cadre des résultats et des ressources du PASMIF figure dans le document de projet signé en novembre 2010 entre le Gouvernement congolais et le PNUD et l'UNCDF. Il précise les résultats attendus, les produits intermédiaires, les activités indicatives, les partenaires d'exécution et les allocations de ressources ainsi que le calendrier indicatif du Programme jusqu'en 2014 pour un budget total de 14 millions USD, incluant les ressources à mobiliser.

Les plans de travail annuel (PTA) pour 2013 et 2014 seront confirmés pour intégrer les apports éventuels de la Belgique dans le cadre d'une coopération déléguée.

56. Ci-après à titre indicatif, la proposition de tranches de décaissements pour les ressources complémentaires provenant de la Belgique dans le cadre des résultats et ressources du PASMIF II :

2 575 685, 17

Tableau des décaissements des ressources de la Belgique

Tranche	Budget USD	MDTF1% USD	Total USD	Total Euro (CJ=1,3059)
N1	2 575 684,98	25 756,85	2 601 441,83	2 001 109,10
N2	2 908 915,02	29 089,15	2 938 004,17	2 260 003,21
Total	5 484 600,00	54 846,00	5 539 446,00	4 261 112,31

Tableau indicatif (en USD)¹⁰ sur la répartition des ressources mobilisées auprès de la Belgique

BUDGET en USD	N1	N2	TOTAL	Observation
Tranches Belgique (1)	2 575 684,98	2 908 915,02	5 484 600,00	
MDTF (1)*1% = (2)	25 756,85	29 089,15	54 846,00	PNUD MDTF est l'Agent Administratif pour la gestion de l'Accord
Total USD (1) + (2) = (3)	2 601 441,83	2 938 004,17	5 539 446,00	
PNUD (3)*40% = (a)	1 030 273,99	1 163 566,01	2 193 840,00	La clé de répartition entre le PNUD et UNCDF résulte d'un accord interne.
PNUD-GMS (a)*7%=(b)	72 119,18	81 449,62	153 568,80	Chaque Agence UN participantes au programme conjoint, applique sur les fonds qu'elle mobilise des frais de gestion (7%) pour les coûts indirects de mise en œuvre
PNUD net activités (a)-(b)	958 154,81	1 082 116,39	2 040 271,20	
UNCDF (3) *60%=(c,)	1 545 410,99	1 745 349,01	3 290 760,00	
UNCDF-GMS (c,)*7%=(d)	108 178,77	122 174,43	230 353,20	
UNCDF net activités (c.)-(d)	1 437 232,22	1 623 174,58	3 060 406,80	

XI. Avantages du partenariat avec le PNUD et UNCDF

57. En ligne avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, le partenariat à développer, incluant la coopération avec la Suède et la Belgique, va contribuer à une plus grande harmonisation des interventions des bailleurs de fonds dans leur soutien au développement du secteur de la microfinance en RDC.

58. Le PNUD et UNCDF ont des avantages comparatifs et des expériences à faire prévaloir pour la réussite de ce partenariat. Ils se résument comme suit :

- **Confiance et légitimité** : le PNUD bénéficie d'une grande marque de confiance de la part des autorités et de la population en général. Ce positionnement privilégié tient notamment au

¹⁰ Source : www.xe.com (1USD=0,798177 Euros)

fait que le PNUD est l'une des rares organisations à ne pas avoir interrompu son soutien ni sa présence pendant le conflit. Ainsi, il représente un interlocuteur respecté du Gouvernement et de la Banque Centrale (BCC) ;

- **Rôle reconnu dans l'élaboration des politiques nationales et du DSCR** : la confiance se traduit par le rôle central que joue le PNUD/UNCDF dans l'élaboration de politiques nationales, et notamment dans le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), et de la Stratégie Nationale de Microfinance ;
- **Une expérience terrain avérée** : le PNUD conjointement avec UNCDF finance le PASMIF. Cette implication auprès des structures intermédiaires et des populations concernées offre au PNUD/UNCDF une compréhension des besoins et des réalités, donnant ainsi plus de poids et de crédibilité à sa contribution lors des discussions entre partenaires et avec les autorités.
- **Vision globale du secteur** : le développement d'une approche sectorielle et la vision de concertée pour l'inclusion financière constituent un cadre cohérent pour coordonner et soutenir et les différentes initiatives en vue d'élargir l'accès durable aux services financiers pour les populations pauvres et à faibles revenus notamment en zones rurales ;
- **Expertise technique de UNCDF** et la flexibilité de ses mécanismes financiers (prêts, subventions, garanties) permettent d'apporter différents types d'appuis appropriés et des solutions durables pour chacun des niveaux macro, méso et micro du secteur ;
- **Un accès à des expériences variées de UNCDF**, notamment dans le domaine de la Finance Inclusive, et des ressources au niveau international permettra de tirer profit d'expériences similaires avec les adaptations utiles pour le contexte de la RDC.